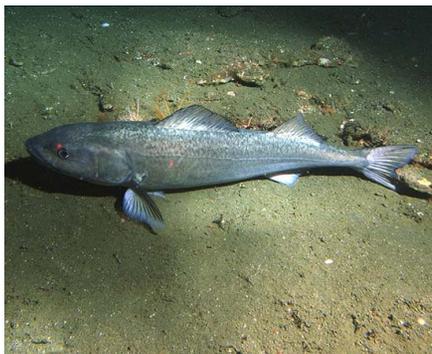


## 7 | Stratégie de pêche active

# Morue charbonnière de Colombie-Britannique



### Autorité de gestion :

Canada (nationale)

### Année d'adoption :

2010

### Objectifs de gestion :

- Maintenir la biomasse du stock reproducteur (femelles) au-dessus du PRL de  $0,4 B_{RMD}$  dans 95 % des années mesurées sur deux générations de morues charbonnières (soit 36 ans)
- Lorsque la zone préoccupante est atteinte (c'est-à-dire à  $0,4 B_{RMD} < B < 0,8 B_{RMD}$ ), limiter la probabilité de déclin pour les dix prochaines années à un niveau très bas (5 %) au PRL, en augmentant de façon linéaire jusqu'à une probabilité modérée (50 %) au PRC
- Maintenir la biomasse du stock reproducteur (femelles) au-dessus de  $B_{RMD}$  (ou à  $0,8 B_{RMD}$  en cas de reconstitution depuis la zone préoccupante) avec 50 % de probabilité de réussite pour l'année 2052
- Minimiser la probabilité que le TAC annuel passe sous les 1 992 tonnes sur deux générations de morues charbonnières
- Maximiser les captures annuelles moyennes sur 10 ans, tout en remplissant les quatre objectifs présentés ci-dessus

### Points de référence :

- **Point de référence de stock supérieur** :  $0,8 B_{RMD}$
- **Point de référence limite** :  $0,4 B_{RMD}$
- **Point de référence cible** :  $B_{RMD}$  ou  $0,8 B_{RMD}$  (si reconstitution depuis la zone préoccupante)

### Stratégie de pêche :

Une stratégie de pêche complète a été testée via une ESG. Les modèles d'exploitation de l'ESG continuent d'être actualisés afin de tenir compte des nouvelles données (dernière mise à jour en 2019).

#### Caractéristiques :

- **Type** : basée sur un modèle
- **Cycle de gestion** : annuel
- **Données** : évaluation des stocks avec un modèle de production de surplus
- **Mesure de gestion** : quota
- **Règle d'exploitation** : règle d'exploitation selon laquelle le taux de pêche de la morue charbonnière de taille autorisée est réduit de manière linéaire à partir de  $U_{RMD}$  (rendement maximal durable) lorsque le stock estimé dépasse  $0,6 B_{RMD}$ , jusqu'à zéro lorsque le stock estimé est inférieur à  $0,4 B_{RMD}$

### Résultat :

Une actualisation de 2019 a permis de constater que la morue charbonnière s'est reconstituée à un niveau de  $0,8 B_{RMD}$  ou plus avec une probabilité de 50 % et a donc quitté la zone préoccupante. Le TAC 2019-2020 est le plus élevé recommandé jusqu'ici par la règle d'exploitation.

### Liens :

- [Poissons de fond, Région du Pacifique 2022. Résumé du plan de gestion intégrée des pêches \(https://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/mplans/ground-fond-ifmp-99jp-sm-eng.html\)](https://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/mplans/ground-fond-ifmp-99jp-sm-eng.html)

- [Évaluation de la robustesse des procédures de gestion des pêches à la morue charbonnière \(\*Anoplopoma fimbria\*\) en Colombie-Britannique, au Canada, pour 2017-2018 \(https://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/ResDocs-DocRech/2019/2019\\_032-eng.html\)](https://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/ResDocs-DocRech/2019/2019_032-eng.html)